Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-C) - Dépôt le 16/07/2024 - 30378 - 2008 B 05115 - 484 918 123 - HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE **4**
1. ETAT DU RESULTAT NET **4**
2. BILAN CONSOLIDE **6**
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES **7**
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES **9**
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE **9**
1.1. Information sur la société Mère HIT 9
1.2. Information sur le sous-groupe Sanef 9
2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX **11**
3. METHODES COMPTABLES **12**
3.1. Référentiel comptable 12
3.2. Arrêté des comptes consolidés 13
3.3. Méthode de consolidation 13
3.4. Information sectorielle 13
3.5. Goodwill 13
3.6. Immobilisations incorporelles 14
3.6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 14
3.6.2. Autres immobilisations incorporelles 14
3.7. Immobilisations corporelles 15
3.8. Instruments financiers 15
3.8.1. Actifs financiers non dérivés 15
3.8.2. Passifs financiers non dérivés 16
3.8.3. Instruments financiers dérivés 16
3.9. Stocks 16
3.10. Créances clients et autres débiteurs 16
3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices 17
3.12. Capitaux propres 17
3.13. Charges d'intérêts 17
3.14. Provisions courantes et non courantes 17
3.15. Engagements sociaux à prestations définies 18
3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires 18
3.17. Eléments financiers en produits et en charges 19
3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers 19
3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur 20
4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE **21**
4.1. Périmètre de consolidation 21
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence 21
4.1.2. Les titres de participation non consolidés 22
4.2. Chiffre d'affaires 22

4.3. Achats et charges externes 23
4.4. Charges de personnel 23
4.5. Autres produits et charges 24
4.6. Impôts et taxes 24
4.7. Dotations aux amortissements et provisions 25
4.8. Charges et produits financiers 25
4.9. Impôts sur les bénéfices 26
4.10. Résultat par action et dividendes 27
4.11. Goodwill 27
4.12. Immobilisations incorporelles 28
4.13. Immobilisations corporelles 30
4.14. Actifs financiers non courants et courants 31
4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
4.14.2. Instruments dérivés 32
4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 33
4.15. Clients et autres créances d'exploitation 33
4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie 34
4.17. Capital et primes d'émission 34
4.18. Provisions 34
4.19. Engagements sociaux différés 36
4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies 36
4.19.2. Autres avantages long-terme 37
4.20. Passifs financiers par catégories comptables 38
4.21. Fournisseurs et autres dettes 39
4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan 39
4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés 40
4.23.1. Risques de marché 40
4.23.2. Risques de crédit 41
4.23.3. Risques de liquidité 41
4.24. Transactions avec les parties liées 42
4.25. Information sectorielle 43
4.26. Honoraires des commissaires aux comptes 44
4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 44

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT NET

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
Produits opérationnels		**2 106 800**	**2 047 631**
Chiffre d'affaires	4.2	2 090 082	2 013 630
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 975 685*	*1 861 654*
dont chiffre d'affaires construction	3.16	*114 397*	*151 976*
Autres produits	4.5	16 718	34 000
Charges opérationnelles		**(1 127 780)**	**(1 101 111)**
Achats et charges externes	4.3	(229 029)	(262 165)
dont charges de construction	3.16	(114 397)	(151 976)
Charges de personnel	4.4	(201 450)	(173 695)
Autres charges	4.5	(300)	11 736
Impôts et taxes	4.6	(233 158)	(223 923)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(463 841)	(453 064)
Bénéfice opérationnel		**979 021**	**946 519**
Charges d'intérêts	4.8	(128 551)	(140 372)
Autres charges financières	4.8	(20 584)	(129 792)
Produits financiers	4.8	22 919	2 082
Bénéfice avant impôt		**852 805**	**678 437**
Impôt sur les résultats	4.9	(221 824)	(173 705)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	192	181
Bénéfice de l'exercice		**631 172**	**504 913**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		48	41
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		**631 124**	**504 872**

Résultat par action *(en euros)*	4.10	0,82	0,53
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	959 358 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,82	0,53
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	959 358 743

Etat du résultat global :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Bénéfice de l'exercice	**631 172**	**504 913**
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	1 686	6 729
Effet impôts	(435)	(1 738)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***1 251***	***4 991***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(8 436)	34 311
Recyclage par résultat de la soulte payée en 2023 suite à la résiliation des swaps de couverture mis en place en 2022	(8 509)	
Recyclage par résultat de la soulte payée suite résiliation des swaps de couverture mis en place lors de l'acquisition du groupe Sanef par HIT	15 635	27 919
Recyclage par résultat de la soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	1 157
Effet impôts	40	(16 373)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***(113)***	***47 014***
Total des autres éléments du résultat global	**1 137**	**52 005**
Résultat global de l'exercice	**632 310**	**556 918**
Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	632 262	556 877
Participations ne donnant pas le contrôle	48	41

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Goodwill	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	3 639 038	3 902 725
Immobilisations corporelles	4.13	222 406	192 923
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	463	498
Actifs financiers non courants	4.14	23 107	36 998
Total actifs non courants		**6 705 180**	**6 953 309**
Stocks		5 055	4 994
Clients et autres débiteurs	4.15	241 538	220 211
Actifs financiers courants	4.14	5 139	-8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	476 825	315 944
Total actifs courants		**728 557**	**541 141**
TOTAL DE L'ACTIF		**7 433 737**	**7 494 451**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Capital	4.17	769 359	959 359
Primes	4.17		
Réserves consolidées et résultat		372 435	300 240
Capitaux propres part du groupe		**1 141 794**	**1 259 599**
Participations ne donnant pas le contrôle		**274**	**272**
Total capitaux propres		**1 142 068**	**1 259 871**
Provisions non courantes	4.18	366 287	374 939
Engagements sociaux différés	4.19	55 663	39 675
Dettes financières non courantes	4.20	5 300 590	4 782 039
Provision pour impôts différés	4.9	76 430	117 956
Total dettes non courantes		**5 798 970**	**5 314 610**
Provisions courantes	4.18	32 035	31 420
Dettes financières courantes	4.20	95 337	576 085
Fournisseurs et autres créditeurs	4.21	356 707	301 994
Dette d'impôt exigible		8 620	10 472
Total dettes courantes	-	**492 699**	**919 970**
TOTAL DU PASSIF		**7 433 737**	**7 494 451**

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison- mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2023	**959 359**	**300 241**	**1 259 600**	**272**	**1 259 871**
Résultat net de la période		631 124	631 124	48	631 172
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		1 137	1 137		1 137
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**632 262**	**632 262**	**48**	**632 310**
Autres		(67)	(67)		(67)
Distribution de dividendes	(190 000)	(560 000)	(750 000)	(46)	(750 046)
31 décembre 2023	**769 359**	**372 435**	**1 141 794**	**274**	**1 142 068**

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison- mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2022	**1 040 268**	**362 453**	**1 402 721**	**265**	**1 402 986**
Résultat net de la période		504 872	504 872	41	504 913
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		52 005	52 005		52 005
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**556 877**	**556 877**	**41**	**556 918**
Autres		2	2	1	3
Distribution de dividendes	(80 909)	(619 091)	(700 000)	(36)	(700 036)
31 décembre 2022	**959 359**	**300 241**	**1 259 600**	**272**	**1 259 871**

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIVITES OPERATIONELLES			
Bénéfice opérationnel		**979 021**	**946 519**
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	488 936	462 611
Reprises des amortissements et provisions	4.7	(16 887)	(29 970)
Plus et moins values de cession		(174)	503
Variation des stocks		(61)	(67)
Variation des clients et autres créances		(21 153)	(8 849)
Variation des fournisseurs et autres dettes (hors fournisseurs d'immobilisations)		37 025	5 430
Impôt payé		(265 600)	(204 711)
		1 201 107	**1 171 467**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Paiement d'immobilisations corporelles	4.13	(61 066)	(56 189)
Paiement d'immobilisations incorporelles	4.12	(134 770)	(168 551)
Dépenses liées à la provision IFRIC12		(42 371)	(46 882)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles		610	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		17 473	
Variation des immobilisations financières		42	51
Dividendes reçus		178	815
		(219 905)	**(270 757)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT		(750 000)	(700 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(46)	(36)
Variation des dépôts et cautionnements		569	324
Remboursement d'emprunts		(500 000)	(1 083 500)
Nouveaux emprunts		500 000	1 000 000
Intérêts payés		(92 299)	(198 467)
Intérêts perçus		21 283	717
Autres charges/ produits financiers		173	21
		(820 321)	**(980 941)**
VARIATION DE TRESORERIE		**160 881**	**(80 231)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE		**315 944**	**396 174**
TRESORERIE A LA CLOTURE		**476 825**	**315 944**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

1.1. Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autres titres en direct que ceux de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2. Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2023 inchangé par rapport au 31 décembre 2022.

Les termes des contrats de concession sont fixés pour Sanef le 31 décembre 2031 et pour SAPN le 31 août 2033.

Les conventions de concession et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Les conventions de concessions et leurs annexes sont modifiées par voie d'avenants.

Le douzième avenant à la convention de concession de SAPN a été approuvé par le décret n°2021-1726 du 21 décembre 2021 publié au Journal Officiel le 22 décembre 2021. Il prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Les 14ème et 13ème avenants aux conventions de concession respectives de Sanef et SAPN ont été approuvés par le décret n°2023-44 du 30 janvier 2023 publié au Journal Officiel le 31 janvier 2023. Ces avenants prévoient la réalisation de divers aménagements pour un montant d'environ 144 millions d'euros (valeur janvier 2020) pour Sanef et d'environ 38 millions d'euros pour SAPN (valeur janvier 2020). Ce plan d'investissements permettra de répondre à des enjeux multiples, tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2022 soit +2,5%, le trafic est contrasté entre les véhicules légers qui se situent à + 3,1% et les poids-lourds à -0,3%.

Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 1 873 millions d'euros soit une évolution de +110 millions d'euros par rapport à fin décembre 2022 et le résultat d'exploitation est en amélioration de 33 millions d'euros comparé à l'année 2022.

Enjeux Environnementaux :

Le Groupe HIT est attentif à limiter les impacts sur l'environnement de ses opérations mais aussi de l'utilisation des autoroutes par ses clients. C'est pourquoi le groupe travaille à comprendre ces impacts (émissions de gaz à effet de serre, impacts sur le cycle de l'eau, sur les nuisances sonores, sur la biodiversité…) et les quantifier d'une façon juste et opérationnelle.
Les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de nos clients sur nos autoroutes représentent le premier enjeu. C'est pourquoi le groupe HIT a fini d'équiper début 2023 l'intégralité de ses aires de service de stations de recharge de véhicules électriques avec des bornes de recharge en grand nombre et de puissances supérieures à 150kW. Cet équipement permet d'espérer atteindre à horizon 2030, une réduction de 25% des émissions de nos clients VL (Véhicules Légers).
Pour accompagner ce projet, le groupe a décidé de passer sa flotte VL progressivement au 100% électrique. Tous les renouvellements de véhicules légers depuis 2022 sont réalisés avec des véhicules 100% électriques.
L'objectif est d'atteindre une flotte 100% électrique en 2026 pour les véhicules de fonction et en 2030 pour l'ensemble de la flotte (VL et VUL).
En parallèle, le groupe finit d'équiper début 2024 l'intégralité de ses sites en bornes de recharge à destination des véhicules de l'entreprise et de ceux de ses salariés.
Le groupe étudie également les différentes pistes de décarbonation pour les poids lourds, notamment au sein du projet ECTN destiné à permettre l'électrification du transport de fret longue distance, mais aussi toutes les pistes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos opérations (augmentation du taux de recyclage des chaussées, pilotage énergétique des bâtiments, remplacement des éclairages dans les tunnels…).

Dans l'établissement de ses états financiers, le groupe a pris en compte les effets des enjeux climatiques applicables. Elle n'a pas identifié d'impact comptable significatif à ce stade.

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.
Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2023 ont été les suivantes :

- Amendement à IAS 1 « Information à fournir sur les principes et méthodes comptables », applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 », applicable au 1er janvier 2023.
- Amendement à IFRS 17 « Norme pour les contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020, applicable au 1er janvier 2023 ;
- Amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable », applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction », applicable au 1er janvier 2023.

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous- jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 1er mars 2024 par son Président.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées lorsque le groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- HIT directement ou indirectement dispose de droits lui permettant de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de l'entité ;
- HIT est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- HIT a la capacité d'agir sur ces rendements variables.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les entités sont comptabilisées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage des droits de vote est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, tels que la participation du groupe au conseil d'administration de l'entité, sont à prendre en compte dans l'analyse de l'influence notable.

Les sociétés nouvellement acquises sont comptabilisées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

3.4. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.5. Goodwill

Le goodwill représente la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant par le contrôle, minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent

aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

3.6. Immobilisations incorporelles

3.6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe.
Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.7. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis sur la durée de location IFRS 16 retenue. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, sont enregistrés l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.8. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.8.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle:

- Des titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres ;
- des actifs financiers détenus afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, les prêts et créances sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant des pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou

moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme (inférieurs à 3 mois) à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.8.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.8.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.9. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.10. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement reconnues à leur prix de transaction, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés ou quasi voté à la clôture de l'exercice.
Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.12. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.13. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.14. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.15. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du sous-groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'autres avantages long terme payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classée en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

La réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies résultant de l'évaluation des engagements post-emploi est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe comptabilise en chiffre d'affaires « Construction » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.8). Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires de prestations de service relatif à des contrats long terme réalisé par le groupe est constaté selon la norme IFRS 15 **«** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.17. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.
Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.
Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant/non courant (application différée d'un an, soit au 1er janvier 2024) ;
- Amendement à IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - « Accords de financements fournisseurs ».

L'analyse détaillée de ces normes, interprétations et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du groupe.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Consolidée
Sapn	Concession autoroutière	Consolidée
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Consolidée
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
Sanef 107.7	Radio	Consolidée

Il n'y a pas d'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2023 (en milliers d'euros)	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
Devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 420	72 459
Passifs hors capitaux propres	906	71 577
Capitaux propres	514	881
Chiffre d'affaires	3 080	21 594
Bénéfice (perte) opérationnel	597	1 198
Bénéfice (perte) avant impôt	519	223
Bénéfice (perte) de l'exercice	470	144

2022 *(en milliers d'euros)*	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
Devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 373	78 958
Passifs hors capitaux propres	900	78 079
Capitaux propres	473	879
Chiffre d'affaires	2 984	20 071
Bénéfice (perte) opérationnel	397	1 303
Bénéfice (perte) avant impôt	404	252
Bénéfice (perte) de l'exercice	429	149

4.1.2. Les titres de participation non consolidés :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2023**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-23	**31-déc.-22**
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,89	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		**805**	**805**

Les titres de participation comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Péages	1 872 724	1 762 805
Abonnements et prestations télématiques	*31 565*	*29 664*
Redevances des installations commerciales	*41 389*	*40 186*
Services télécom	*8 623*	*7 767*
Prestations d'ingénierie et autres	*21 384*	*21 233*
Chiffre d'affaires hors péages	**102 961**	**98 849**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**114 397**	**151 976**
Chiffre d'affaires	**2 090 082**	**2 013 630**

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Maintenance des infrastructures	(11 686)	(10 926)
Entretiens et réparations	(30 157)	(29 938)
Consommations et charges liées aux opérations	(24 934)	(21 895)
Autres achats et charges externes	(47 855)	(47 429)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(114 397)	(151 976)
Achats et charges externes	**(229 029)**	**(262 165)**

4.4. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Rémunération du personnel	(124 485)	(100 063)
Charges sociales	(48 706)	(44 436)
Intéressement	(7 460)	(5 381)
Participation des salariés	(18 875)	(17 838)
Autres charges de personnel	(3 398)	(3 257)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	1 473	(2 720)
Charges de personnel	**(201 450)**	**(173 695)**

4.5. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Remboursement dégâts accidents	8 771	8 234
Subventions d'exploitation	291	190
Autres produits divers	7 657	25 576
Autres produits	**16 718**	**34 000**
Charges diverses	436	503
Dotations nettes aux provisions	(736)	11 232
Autres charges	**(300)**	**11 736**

Les autres produits divers en 2023 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taxe d'aménagement du territoire	(122 501)	(114 606)
Contribution économique territoriale	(30 055)	(34 901)
Redevance domaniale	(70 553)	(64 782)
Autres impôts et taxes	(10 049)	(9 633)
Impôts et taxes	**(233 158)**	**(223 923)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,83 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2023 (7,50 € par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2022).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(395 450)	(381 744)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(37 824)	(38 784)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(193)	(97)
Total des dotations aux amortissements	**(433 467)**	**(420 625)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(30 375)	(32 439)
Dotations aux amortissements et provisions	**(463 841)**	**(453 064)**

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(128 551)	(140 372)
Total des charges d'intérêts	**(128 551)**	**(140 372)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Autres charges financières		
Amortissement des soultes sur annulation de swap	(8 283)	(29 076)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(12 302)	(13 314)
Indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt BNP Dexia		(84 187)
Soulte payée		(3 216)
Total des autres charges financières	**(20 584)**	**(129 792)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Produits financiers		
Produits de participation	148	171
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	22 588	1 259
Autres produits financiers	184	652
Total des produits financiers	**22 919**	**2 082**

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en baisse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 3,106% à 2,55 % (proche des OAT). Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en baisse du fait du désendettement du groupe suite au remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA en 2022.

Les autres charges financières comprennent essentiellement en 2022 le paiement de la prime de remboursement de l'emprunt BNP DEXIA, ainsi que la perte de 3 millions d'euros liée à la résiliation d'un swap de HIT mis en place pour figer l'indemnité de remboursement anticipé du prêt BNP-Dexia.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(263 751)	(209 370)
Impôts différés	41 927	35 665
Impôts	**(221 824)**	**(173 705)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2023 et 2022 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Résultat net part du groupe	**631 124**	**504 872**
Charge d'impôt	221 824	173 705
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus value cession	192	181
Participations ne donnant pas le contrôle	48	41
Résultat avant impôt	**852 757**	**678 396**
Charge d'impôt théorique 25,83%	(220 267)	(175 230)
Charges non déductibles – différences permanentes	(2 007)	(1 942)
Différence de taux sur impôts différés		2 663
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	450	803
Charge d'impôt effective	**(221 824)**	**(173 705)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	31 décembre 2023		**31 décembre 2022**	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(669 909)	173 010	(764 057)	197 314
Provisions pour risques et charges	424 893	(109 755)	393 243	(100 836)
Endettement, instruments dérivés et autres	(51 003)	13 175	(82 846)	21 478
TOTAL	**(296 019)**	**76 430**	**(453 659)**	**117 956**

(en milliers d'euros)	2023	2022 (*)
Actif :		
IFRIC12	123 050	123 738
IFRS16	4 227	3 458
Autres (Instruments financiers)	1 525	(13 317)
Actifs d'impôts différés	**128 802**	**113 879**

(*) Retraitement IFRS16 sur 2022 pour tenir compte de l'amendement IAS12

Passif :		
IFRS16	3 897	3 203
Amortissements de caducité sur immobilisations renouvelables	25 740	25 942
Amortissements PPA Concessions	171 919	192 793
Endettement et autres différences nettes	3 675	9 898
Passifs d'impôts différés	**205 232**	**231 835**

Impôts différés nets	**(76 430)**	**(117 956)**

Comme au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2023.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Goodwill

Le goodwill est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022.

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros), est de 3 964 millions d'euros.

Le test de dépréciation réalisé en 2023 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 4% des flux annuels de trésorerie ne conduiraient pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	129 905	20 372		(183)	150 093
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 067 132	114 398		(2 830)	12 178 701
TOTAL	**12 200 881**	**134 770**		**(3 012)**	**12 332 637**

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	113 042	16 575	(45)	333	129 905
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 915 968	151 976		(812)	12 067 132
TOTAL	**12 032 853**	**168 551**	**(45)**	**(479)**	**12 200 881**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	(94 641)	(5 121)	()		(99 763)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(8 199 670)	(390 328)		5	(8 589 993)
TOTAL	**(8 298 156)**	**(395 449)**	**()**	**5**	**(8 693 600)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	(89 413)	(5 273)	45		(94 641)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 823 198)	(376 471)			(8 199 670)
TOTAL	**(7 916 456)**	**(381 744)**	**45**		**(8 298 156)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2023**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	35 264	50 330
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 867 463	3 588 708
TOTAL	**3 902 725**	**3 639 038**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	23 629	35 264
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 092 771	3 867 463
TOTAL	**4 116 398**	**3 902 725**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 38 657 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et à 76 285 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	910 945	65 509	(20 666)	6 206	961 994
Immobilisations des autres sociétés	1 186	269	(148)		1 307
TOTAL	**912 131**	**65 778**	**(20 814)**	**6 206**	**963 301**

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	876 018	56 189	(22 618)	1 356	910 945
Immobilisations des autres sociétés	1 186				1 186
TOTAL	**877 204**	**56 189**	**(22 618)**	**1 356**	**912 131**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(719 209)	(37 825)	16 191	1 061	(739 781)
Immobilisations des autres sociétés		(193)	148	(1 069)	(1 114)
TOTAL	**(719 209)**	**(38 018)**	**16 339**	**(9)**	**(740 895)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(693 125)	(38 881)	13 769	(972)	(719 209)
Immobilisations des autres sociétés	(972)			972	
TOTAL	**(694 097)**	**(38 881)**	**13 769**		**(719 209)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2023**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	191 736	222 213
Immobilisations des autres sociétés	1 186	193
TOTAL	**192 923**	**222 406**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 893	191 736
Immobilisations des autres sociétés	214	1 186
TOTAL	**183 107**	**192 923**

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	608			608
Prêts	529			529
Dépôts et cautionnements	545			545
Autres actifs financiers	20 619			20 619
Total des actifs financiers non courants	**22 302**		**805**	**23 107**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	650			650
Prêts	798			798
Dépôts et cautionnements	437			437
Instruments financiers dérivés		34 311		34 311
Autres actifs financiers	-3			(3)
Total des actifs financiers non courants	**1 882**	**34 311**	**805**	**36 998**

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières	5 175		-36	5 139
Total des actifs financiers courants	**5 175**		**-36**	**5 139**

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			-8	-8
Total des actifs financiers courants			**-8**	**-8**

Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et prévoit un recyclage d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

En avril 2022, HIT a mis en place des instruments de couverture de taux à départ différé pour couvrir des émissions futures (cf note 4.23). Ces swaps ont été résiliés en janvier 2023. Le débouclage de ces swaps a conduit à constater une soulte à recevoir de 25,875 millions constatés en plus des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat a commencé et va s'étaler jusqu'en 2027.

4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 367 milliers d'euros au 31 décembre 2023, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Les créances rattachées à des participations se situent à 608 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (650 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et concernent la société Leonord.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Avances et acomptes versés sur commandes	315	303
Clients et comptes rattachés : péages	123 203	116 631
Clients et comptes rattachés autres activités	9 855	11 889
Clients douteux	3 456	4 611
Clients, factures à émettre	37 469	45 059
Autres créances diverses	7 675	7 941
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(5 172)
Total clients et autres créances d'exploitation	**178 688**	**181 261**
Autres créances non financières	62 850	38 966
Total clients et autres créances	**241 538**	**220 211**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Les créances fiscales et autres regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées (Clients abonnés TIS) ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Créances clients facturées	144 504	141 375
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(5 172)
Créances clients nettes	**141 219**	**136 203**

Au 31 décembre 2023, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31décembre 2023**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	144 504	140 954	881	119	2 549
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(805)	(611)		(1 869)

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat. La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Equivalents de trésorerie : certificats de dépôt	301 343	149 000
Disponibilités	175 482	166 943
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**476 825**	**315 944**

4.17. Capital et primes d'émission

Par décision de l'Associé unique du 14 novembre 2023, le capital social a été réduit d'un montant de 190.000 milliers d'euros ainsi qu'une réduction de réserve légale d'un montant de 19.000 milliers d'euros par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 959.358.743 au 31 décembre 2022 a été échangé par 769.358.743 actions nouvelles au 31 décembre 2023 d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2023 :

Non courant	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2023**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
TOTAL	**374 939**	**30 375**	**(52 795)**		**10 577**	**3 191**	**366 287**

Courant	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	**31 420**	**7 078**	**(6 463)**				**32 035**

TOTAL	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	**406 359**	**37 453**	**(59 258)**		**10 577**	**3 191**	**398 322**

Au 31 décembre 2022 :

Non courant	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
TOTAL	**386 730**	**32 439**	**(57 536)**		**12 429**	**877**	**374 939**

Courant	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**42 631**	**8 105**	**(19 316)**				**31 420**

TOTAL	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**429 361**	**40 543**	**(76 852)**		**12 429**	**877**	**406 359**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Régimes post-emploi à prestations définies	25 949	29 871
Autres avantages	29 714	9 804
Total	**55 663**	**39 675**

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagement et droits	25 949	29 871
Total	**25 949**	**29 871**

	31/12/2023	**31/12/2022**
Taux d'actualisation	4%	3.75%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 4,5%	Baisse de 50 bp : 3,5%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**24 843**	**27 151**	**23 976**	**21 815**

En ce qui concerne le régime des indemnités de fin de carrière, le Groupe HIT a pris en compte les impacts des modifications de régime concernant la réforme des retraites en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023.

Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein. Cette réforme a conduit à diminuer la valeur de l'engagement.

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		**TOTAL**	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**
Engagements et droits en début de période	26 597	31 442	3 274	4 507	**29 871**	**35 948**
Reprise sans utilisation *	(3 614)				**(3 614)**	
Coût des services	2 102	2 573	217	277	**2 319**	**2 850**
Charge d'intérêts financiers	973	308	123	45	**1 096**	**353**
Pertes (gains) actuariels	(1 326)	(5 333)	(359)	(1 396)	**(1 686)**	**(6 729)**
Prestations payées	(1 878)	(2 392)	(159)	(159)	**(2 038)**	**(2 552)**
Mouvement de périmètre						
Engagements et droits en fin de période	**22 854**	**26 597**	**3 094**	**3 274**	**25 949**	**29 871**

(*) Impact de la réforme des retraites

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post- emploi au cours de l'exercice 2023 est de 1 686 milliers d'euros (6 729 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2022).

Les gains actuariels de 1 686 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(1 686)**	**(6 729)**
Provenant d'écarts d'hypothèses financières	(1 959)	(7 769)
Provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
Provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	273	1 040

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**			**Au 31 décembre 2022**		
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	748	9 056	**9 804**	871	12 774	**13 644**
Entrée de périmètre			**0**			**0**
Dotation		26 748	**26 748**		8 740	**8 740**
Utilisation	(162)	(6 683)	**(6 845)**	(157)	(12 458)	**(12 615)**
Reprise sans utilisation	5		**5**			**0**
Pertes et gains actuariels	2		**2**	34		**34**
Fin de période	**593**	**29 121**	**29 714**	**748**	**9 056**	**9 804**

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 287 458			5 287 459	5 066 572
Location - Dettes Financières (*)	16 355			16 355	16 355
Dépôts et cautionnements reçus	22 464			22 464	22 464
Intérêts courus et non échus	69 649			69 649	69 649
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 395 926**	**0**	**0**	**5 395 927**	**5 175 041**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	149 819			149 819	149 819
Total dettes financières selon IFRS9	**5 545 745**	**0**	**0**	**5 545 746**	**5 324 860**

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 270 885			5 270 885	4 705 896
Location - Dettes Financières (*)	13 538			13 538	13 538
Dépôts et cautionnements reçus	21 895			21 895	21 895
Intérêts courus et non échus	51 805			51 805	51 805
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 358 124**	**0**	**0**	**5 358 124**	**4 793 134**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	134 396			134 396	134 396
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 492 520**	**0**	**0**	**5 492 520**	**4 927 531**

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable. En janvier 2023, HIT a réalisé une émission obligataire de 500 millions d'euros avec une maturité à 2030 et dont le coupon s'élève à 4,25% et a remboursé une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance de mars 2023.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 327	4 450
Fournisseurs	39 543	41 470
Dettes sur immobilisations	105 949	88 477
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***149 819***	***134 396***
Dettes fiscales et sociales	196 909	158 099
Produits constatés d'avance	9 979	9 498
Total dettes non financières	***206 888***	***167 597***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**356 707**	**301 994**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2023 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150, inchangée par rapport à fin 2022.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2023 est de 908 milliers d'euros (908 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Cautions et garanties reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 33 212 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (53 036 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditives qui collectent le péage pour le compte de Sanef et de SAPN s'élèvent à 10 164 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Autres engagements :

Au 31 décembre 2023 le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 500 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle- ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Taux fixe ou révisable	5 288 114	5 273 495
Taux variable	-656	-2 610
Total	**5 287 458**	**5 270 885**

Les swaps souscrits en 2022 ont été résiliés au cours du premier semestre 2023.

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

31-déc.-2023		
Juste valeur à l'ouverture	**12 188**	
Variation de juste valeur	(8 436)	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Gain recyclé en résultat sur swaps résiliés sur l'exercice	(8 509)	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	16 792	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Total	**12 034**	
31-déc.-2022		
Variation de juste valeur	34 311	
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	(22 123)	
Total	**12 188**	

Le solde des gains/pertes à recycler en résultat avant effet d'impôts est de 12 034 milliers d'Euros au 31/12/2023.

Le fait que la dette financière du groupe HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	**Note**	**31-déc.-2023**	**31-déc.-2022**
Créances rattachées à des participations	4.14	608	650
Prêts	4.14	529	798
Dépôts et cautionnements	4.14	545	437
Créances clients et autres créances financières	4.15	178 688	181 261
Actifs financiers courants	4.14	5 139	-8
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	476 825	315 944
	Total	**662 334**	**499 082**

Au 31 décembre 2023, les créances clients et autres créances représentent 179 millions d'euros d'actifs (181 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2022) et la trésorerie se situe à environ 477 millions d'euros (316 millions d'euros au 31 décembre 2022) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit.

Au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

Suite au remboursement anticipé des dettes BNP Dexia et BEI, la dette financière du groupe n'est plus soumise à covenant.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2024	-201					-201		**-201**
2025		632 590				632 590		**632 590**
2026			597 500			597 500		**597 500**
2027				1 092 057		1 092 057		**1 092 057**
2028					890 105	890 105		**890 105**
2029							593 077	**593 077**
2030							493 443	**493 443**
2031							988 888	**988 888**
31 décembre 2023	-201	632 590	597 500	1 092 057	890 105	3 212 051	593 077	**5 287 458**
31 décembre 2022	499 713	-468	617 846	596 419		1 713 510	3 557 375	**5 270 885**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**4.20**	5 287	5 867	80	24	751	2 815	2 197
Avances de l'Etat et collectivités	**4.20**	0	0	0				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**4.20**	22	22	22				
Dettes fournisseurs	**4.21**	150	150	150				
Autres dettes courantes	**4.21**	0	0	0				
		Total des flux	**6 039**	**253**	**24**	**751**	**2 815**	**2 197**

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2023 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2023
Rémunérations	3
Charges sociales patronales	1,5
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions	

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,5 millions d'euros en 2023.
Au cours de l'exercice 2023 un montant de 220 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.
Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef 107.7) et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis et Leonord).
Les principaux produits et services des autres activités concernent l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon.
Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.
Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés. Les principaux indicateurs par activité en 2023 sont les suivants :

31 décembre 2023, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**2 077,2**		**12,9**	**2 090,1**
dont chiffre d'affaires construction	*114,4*			*114,4*
EBITDA	**1 442,4**	**(0,8)**	**1,2**	**1 442,9**
Amortissements d'actifs corporels	(37,8)		(0,2)	(38,0)
Amortissements d'actifs incorporels	(314,6)	(80,8)		(395,5)
Dotations nettes aux provisions	(30,4)			(30,4)
Bénéfice opérationnel	**1 059,6**	**(81,6)**	**1,0**	**979,0**
Produits d'intérêts	8,7	14,2	-	22,9
Charges d'intérêts	(42,6)	(106,3)	(0,2)	(149,1)
Bénéfice avant impôts	**1 025,7**	**(173,7)**	**0,8**	**852,8**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0,2	0,2
Charge d'impôt sur le résultat	(245,7)	24,0	(0,2)	(221,8)
Résultat net	**780,0**	**(149,7)**	**0,8**	**631,2**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	179,9		20,6	200,5
Total des Actifs	**2 712,3**	**4 708,6**	**12,9**	**7 433,7**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets KPMG et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2023.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 299 milliers d'euros en 2023, dont 55 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort.

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture annuelle.

hit holding d'infrastructures de transport S.A.S.

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 959.358.743 euros
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 R.C.S. Nanterre
(« **HIT** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE 2

I.1 – Activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé 2

I.2 – Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2

I.3 – Activités en matière de recherche et développement 3

I.4 – Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 3

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 4

II.1 – Filiales et participations 4

II.2 – Information sur l'actionnariat 5

III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 5

III.1 – Présentation des comptes et du résultat 5

III.2 – Proposition d'affectation du résultat 6

III.3 – Rappel des dividendes versés au titre des trois précédents exercices 7

III.4 – Dépenses non déductibles fiscalement 7

III.5 – Information sur les délais de paiements 7

IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 7

V – PRÉSIDENT 7

VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES 8

VII – CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ 8

Monsieur Francisco José Aljaro Navarro, Président de HIT a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la société Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol dont le siège social est sis 89, planta 9, paseo de la Castellana, Madrid (28046), Espagne, ayant pour numéro NIF « A-08209769 », agissant en qualité de seule titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de HIT (« **Abertis** »), établi le présent rapport de gestion.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

I.1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

HIT a une activité de société holding dont l'objet social est notamment la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration et la cession de tout instrument financier émis par Sanef, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 050 019 (« **Sanef** »).

La principale filiale détenue à 99,97% par Sanef est la Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.), société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 30, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 054 029 (« **SAPN** »).

Les activités opérationnelles de Sanef et des sociétés contrôlées par Sanef, dont SAPN, sont détaillées dans le rapport de gestion de Sanef.

Il est précisé que le 14 novembre 2023, Abertis a décidé de réduire le capital social de HIT de 190.000.000 d'euros pour le ramener de 959.358.743 euros à 769.358.743 euros, par voie de diminution du nombre d'actions existantes. Subséquemment, Abertis a également décidé de réduire la réserve légale de HIT de 19.000.000 d'euros, pour la ramener de 95.935.874,30 euros à 76.935.874,30 euros, par voie de distribution à Abertis.

Enfin, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Sanef a procédé à trois remboursements anticipés partiels dans le cadre du contrat de prêt intragroupe conclus entre HIT et Sanef le 6 mai 2022, pour un montant total de 350 millions d'euros.

I.2 – ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun des événements listés ci-après n'est susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces événements sont communiqués à titre informatif à l'associé unique de HIT.

- Tarifs de péage

Au 1er février 2024, les tarifs de péage ont augmenté de :

- 2,79 % pour les autoroutes du réseau Sanef ; et
- 3,08 % pour les autoroutes du réseau SAPN.

- Mouvement social des agriculteurs en France

Des agriculteurs ont manifesté sur les réseaux Sanef et SAPN entre le 23 janvier et le 2 février 2024.

Plusieurs sections autoroutières des réseaux Sanef et SAPN ont fait l'objet de fermetures préventives par arrêté préfectoral. Des manifestations non couvertes par des arrêtés préfectoraux, des opérations « escargot » et des « convoyages » ont également eu lieu sur les réseaux Sanef et SAPN.

Ces évènements ont affecté le trafic des axes A1, A4, A13, A16 et A26.

- Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

La loi de finances 2024 porte création d'une nouvelle taxe : la « taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ».

Cette taxe s'applique aux revenus générés par l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (autoroutes, aéroports, ports etc.) à condition toutefois que :

- les revenus excèdent un montant de 120 millions d'euros par an (les 120 premiers millions d'euros de revenus sont exonérés) ;
- le seuil de rentabilité de l'exploitant soit supérieur de 10% en moyenne sur les sept derniers exercices (en excluant les deux meilleurs exercices et les deux plus faibles).

Cette taxe constituerait un prélèvement de 84 millions d'euros pour Sanef et SAPN en 2024, ce qui représenterait à hypothèses constantes environ 800 millions d'euros jusqu'à la fin des deux concessions.

I.3 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé que HIT n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Les deux seules sociétés du groupe HIT ayant exercé une activité de recherche et développement au cours de l'exercice 2023 sont Sanef et SAPN. Ces activités sont détaillées dans leur rapport de gestion respectif.

I.4 – ÉVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

HIT continuera de poursuivre la valorisation des actifs du groupe Sanef.

Par ailleurs, il est rappelé que les orientations stratégiques du groupe HIT sont alignées avec celle du groupe Sanef pour la période 2022-2025. Ces orientations portent sur les trois axes suivants :

1. mettre la priorité sur l'accueil client : l'accueil client doit être irréprochable, ainsi les 1300 collaborateurs en contact avec les clients suivent une formation visant à partager une culture commune du service et de l'accueil. Parmi les différents canaux de contacts, le groupe Sanef est également présent sur les réseaux sociaux. Le groupe Sanef prépare activement l'évolution de la relation clients consécutive à la mise en place de la perception du péage en mode flux libre en Normandie sur les autoroutes A13 et A14 ;
2. développer les contrats de concession : l'échéance de la fin des contrats de concession de Sanef et SAPN se situe dans un horizon de moins de dix ans, ce qui implique de préparer la restitution des actifs concédés à l'État ; l'évolution des attentes en matière de mobilités et de décarbonation rend envisageable un avenant pour financer les investissements nécessaires d'ici la fin des concessions ;
3. contribuer à décarboner la mobilité autoroutière : par le déploiement d'une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) qui s'appuie sur des projets concrets et ayant une incidence forte sur les émissions de gaz à effet de serre.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS – RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

II.1 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, les filiales et les participations de HIT sont les suivantes :

Liste des filiales et participations	Capital	Quote part capital
Filiales		
Sanef Société anonyme 632 050 019 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	53.090.460,28 € 76.615.130 actions	100 %
SAPN Société des Autoroutes Paris Normandie Société anonyme 632 054 029 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	14.000.000 € 101.167.995 actions	99,97 % 101.138.430 actions
Sanef 107.7 Société par actions simplifiée 393 688 056 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	15.245 € 1.000 actions	100 %
Bip&Go Société par actions simplifiée 750 353 288 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	1.000 € 100 actions	100 %
SE BPNL Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique de Lyon Société par actions simplifiée 517 989 554 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 525 actions	100 %
Leonord Exploitation Société par actions simplifiée 807 856 117 RCS Nanterre 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux	40.000 € 40.000 actions	85 % 34.000 actions
Participations		
Leonord Société par actions simplifiée 807 763 792 RCS Lyon Chemin de la Belle Cordière – 69300 Caluire-et-Cuire	697.377 euros 697.377 actions	35 % 244.082 actions
Centaure Nord-Est Société par actions simplifiée 392 300 349 RCS Arras 1, rue Albert Carré – 62110 Henin Beaumont	320.000 euros 80.000 actions	34 % 27.200 actions

Centaure Paris-Normandie Société anonyme 379 207 640 RCS Bernay Aire de Bosgouet – 27310 Bosgouet	700.000 euros 45.000 actions	49,90 % 22.500 actions
Centaure Grand Est Société par actions simplifiée 383 328 358 RCS Dijon Route de Saint-Philibert – 21220 Gevrey Chambertin	450.000 euros 45.000 actions	14,44 % 6.500 actions
Autoroutes Trafic Société par actions simplifiée 445 091 754 RCS Paris 59, boulevard Exelmans – 75016 Paris	349.000 euros 3.490 actions	20,63 % 720 actions
Routalis Société par actions simplifiée 442 416 418 R.C.S. Versailles 15, avenue du Centre – 78280 Guyancourt	40.000 euros 400 actions	30 % 120 actions

En 2023, aucune prise de participation ou de contrôle n'a été réalisée dans une quelconque société par HIT.

HIT ne détient pas de participation croisée. En conséquence, aucune aliénation d'action, en vue de régulariser des participations croisées, n'a été réalisée.

II.2 – INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2023, le capital social d'HIT s'élève à 769.358.743 euros et se compose de 769.358.743 actions, chacune d'une valeur nominale d'un euro. L'intégralité des actions de HIT est détenue par Abertis.

HIT n'emploie aucun salarié. En conséquence, aucun actionnariat salarié n'est mis en place au sein de HIT.

III – PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU RÉSULTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

III.1 – PRESENTATION DES COMPTES ET DU RESULTAT

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ils sont présentés en détail dans un document joint.

- **Analyse des comptes consolidés**

Le chiffre d'affaires du groupe HIT s'élève à 1.975,7 millions d'euros (hors revenus de construction), en hausse de 6,1 % par rapport à 2022. La hausse résulte essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires « Péage ».

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires « Péage » est en hausse de 110 millions d'euros, soit une augmentation de 6,2% par rapport à 2022. Cette hausse résulte :

- d'une augmentation de 2,5% due à la hausse de trafic ;
- d'une augmentation de 4,4% due à la hausse de tarif ; et
- d'une diminution de 0,6% due aux effets du mix véhicules légers/poids lourds.

Les comptes consolidés, qui vous sont présentés, sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur. Le bilan du groupe HIT est principalement composé (i) à l'actif, d'immobilisations incorporelles pour 3.639 millions d'euros, ainsi que d'écarts d'acquisition pour 2.820,2 millions d'euros et (ii) au passif, du financement nécessaire à ces investissements.

Le résultat opérationnel du groupe HIT reflète principalement l'activité de Sanef et de ses filiales. Le résultat net comptable de l'exercice 2023 du groupe HIT est un bénéfice de 631,2 millions d'euros, en hausse de 25% par rapport à l'exercice 2022.

Le financement externe du groupe HIT est libellé exclusivement en euros et à taux fixe.

- **Analyse des comptes sociaux**

Les comptes sociaux de HIT qui vous sont présentés sont relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et sont comparés à ceux de l'exercice antérieur.

Le bilan de HIT est principalement composé (i) à l'actif, des titres de participation de Sanef, ainsi que d'un prêt à Sanef pour un montant total de 5.105,3 millions d'euros et (ii) au passif, du financement nécessaire à ces acquisitions grâce aux capitaux propres et à l'endettement bancaire.

Le compte de résultat de HIT reflète principalement des charges financières correspondant à la dette liée à l'acquisition de Sanef, des produits financiers comprenant les dividendes versés par Sanef pour 613,5 millions d'euros et l'amortissement pour 9 millions d'euros d'un profit généré par la résiliation anticipée en janvier 2023 de quatre swaps souscrits en avril 2022 et un produit d'impôt de 11,5 millions d'euros liée à l'intégration fiscale.

Le résultat net comptable de l'exercice 2023 de HIT est un bénéfice de 555,6 millions d'euros, en baisse de 8,7% par rapport à l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons par ailleurs que Sanef n'a octroyé aucun prêt à moins de trois ans à aucune entreprise.

III.2 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 555.626.454,63 euros.

Le solde créditeur du compte « Report à nouveau » étant d'un montant de 13.580.369,59 euros et la réserve légale intégralement dotée, le montant du bénéfice distribuable, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 569.206.824,22 euros.

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable de 569.206.824,22 euros comme suit :

- à hauteur de de 541.000.000,00 euros en dividende en numéraire à Abertis, soit environ 0,703 euros pour chacune des 769.358.743 actions composant le capital d'HIT ;
- à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 28.206.824,22 euros, au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que ce dividende de 541.000.000,00 euros a été intégralement versé par acompte à la suite de la décision du Président du 14 novembre 2023.

III.3 – RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que HIT a procédé au cours des trois (3) derniers exercices à la distribution de dividende suivant :

Exercice social clos le	Nombre d'actions	Distribution aux associés (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/2020	1.062.267.743	160.000.000	Néant	160.000.000	0,1506
31/12/2021	1.040.267.743	442.513.227,36	Néant	442.513.227,36	0,4253
31/12/2022	959.358.743	611.000.100,00	Néant	611.000.100,00	0,637

III.4 – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne réintègrent pas dans le bénéfice imposable de frais généraux visés au 5 de l'article 39 du Code général des impôts.

III.5 – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est indiqué qu'à la clôture de l'exercice 2023, il n'existe pas de dettes à l'égard des fournisseurs ou des clients.

Milliers d'euros	Article D.441 I.-1° : factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					0	0					1
Montant total des factures concernées TTC (k€)	0	0	0	0	0	0	0	527	0	0	0	527
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	o Délais contractuels : (préciser) o Délais légaux : (préciser)						o Délais contractuels : (préciser) o Délais légaux : (préciser)					

IV – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue par HIT.

V – PRÉSIDENT

Par une décision de l'associé unique du 18 décembre 2018, Monsieur Francisco José Aljaro Navarro a été nommé Président de HIT à compter du 1er décembre 2018 et jusqu'à la décision de l'associé unique appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il sera donc proposé de renouveler son mandat lors de la décision de l'associé unique en date du 15 mars 2024.

VI – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Par décision de l'associé unique du 13 avril 2021, KPMG S.A. a été nommé en remplacement de Deloitte & Associés, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée égale à celle de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence, lors des décisions de l'associé unique à prendre en date du 15 mars 2024, il sera proposé à l'associé unique de renouveler la société KPMG S.A. en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de HIT pour six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelée en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

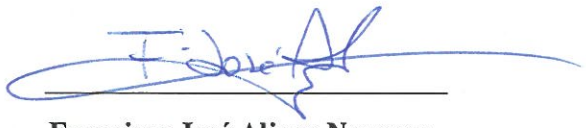
Par décision de l'associé unique du 7 février 2020, le mandat de la société Philippe Mouraret Audit, Expertise et Conseil (PHM-AEC), en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il n'y a donc pas lieu de statuer sur le renouvellement de ce mandat.

VII – CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, il sera proposé à l'associé unique, lors des décisions à prendre en date du 15 mars 2024, de nommer la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes chargé de la mission de certification des informations (le cas échéant consolidées) en matière de durabilité, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, la réunion de la collectivité des associés appelée en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, étant précisé que la société KPMG S.A. sera représentée par une personne physique répondant aux conditions nécessaires pour exercer la mission de certification des informations en matière de durabilité, conformément aux dispositions de l'article L. 821-18 du Code de commerce.

Le 1er mars 2024,



Francisco José Aljaro Navarro
Président

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)
30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris
523 639 540 RCS Paris

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris
523 639 540 RCS Paris

Observation

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »

(Notes 3.16 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 4.2. « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 873 millions d'euros par l'activité « Péages » au 31 décembre 2023, soit 90% du chiffre d'affaires total.

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de « Péages » comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections des réseaux exploités ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- Vérifier la réconciliation des recettes de péage comptabilisées avec les encaissements.

Evaluation des provisions sur domaine autoroutier concédé

(Note 3.14 « Provisions courantes et non courantes », 4.7 « Dotations aux amortissements et provisions » et 4.18 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application d'IFRIC 12. Le montant s'élève à 366,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées, de maintien en l'état des ouvrages d'art et de la contribution volontaire exceptionnelle (CVE). Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP01 et TP09).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses prévisionnelles sur 10 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses prévisionnelles par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses et le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) par l'associé unique du 13 avril 2021 pour le cabinet KPMG SA et du 7 février 2020 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 10ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 5 mars 2024	Paris, le 5 mars 2024
KPMG SA	PHM-AEC
Xavier FOURNET	Vincent Molinié
Associé	Associé

Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE **4**
1. ETAT DU RESULTAT NET **4**
2. BILAN CONSOLIDE **6**
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES **7**
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE **8**

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES **9**
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE **9**
1.1. Information sur la société Mère HIT 9
1.2. Information sur le sous-groupe Sanef 9
2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX **11**
3. METHODES COMPTABLES **12**
3.1. Référentiel comptable 12
3.2. Arrêté des comptes consolidés 13
3.3. Méthode de consolidation 13
3.4. Information sectorielle 13
3.5. Goodwill 13
3.6. Immobilisations incorporelles 14
3.6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé *14*
3.6.2. Autres immobilisations incorporelles *14*
3.7. Immobilisations corporelles 15
3.8. Instruments financiers 15
3.8.1. Actifs financiers non dérivés *15*
3.8.2. Passifs financiers non dérivés *16*
3.8.3. Instruments financiers dérivés *16*
3.9. Stocks 16
3.10. Créances clients et autres débiteurs 16
3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices 17
3.12. Capitaux propres 17
3.13. Charges d'intérêts 17
3.14. Provisions courantes et non courantes 17
3.15. Engagements sociaux à prestations définies 18
3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires 18
3.17. Eléments financiers en produits et en charges 19
3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers 19
3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur 20
4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE **21**
4.1. Périmètre de consolidation 21
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence *21*
4.1.2. Les titres de participation non consolidés *22*
4.2. Chiffre d'affaires 22

4.3. Achats et charges externes 23
4.4. Charges de personnel 23
4.5. Autres produits et charges 24
4.6. Impôts et taxes 24
4.7. Dotations aux amortissements et provisions 25
4.8. Charges et produits financiers 25
4.9. Impôts sur les bénéfices 26
4.10. Résultat par action et dividendes 27
4.11. Goodwill 27
4.12. Immobilisations incorporelles 28
4.13. Immobilisations corporelles 30
4.14. Actifs financiers non courants et courants 31
4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables 31
4.14.2. Instruments dérivés 32
4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants 33
4.15. Clients et autres créances d'exploitation 33
4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie 34
4.17. Capital et primes d'émission 34
4.18. Provisions 34
4.19. Engagements sociaux différés 36
4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies 36
4.19.2. Autres avantages long-terme 37
4.20. Passifs financiers par catégories comptables 38
4.21. Fournisseurs et autres dettes 39
4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan 39
4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés 40
4.23.1. Risques de marché 40
4.23.2. Risques de crédit 41
4.23.3. Risques de liquidité 41
4.24. Transactions avec les parties liées 42
4.25. Information sectorielle 43
4.26. Honoraires des commissaires aux comptes 44
4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 44

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT NET

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
Produits opérationnels		**2 106 800**	**2 047 631**
Chiffre d'affaires	4.2	2 090 082	2 013 630
dont chiffre d'affaires hors construction		*1 975 685*	*1 861 654*
dont chiffre d'affaires construction	3.16	*114 397*	*151 976*
Autres produits	4.5	16 718	34 000
Charges opérationnelles		**(1 127 780)**	**(1 101 111)**
Achats et charges externes	4.3	(229 029)	(262 165)
dont charges de construction	3.16	(114 397)	(151 976)
Charges de personnel	4.4	(201 450)	(173 695)
Autres charges	4.5	(300)	11 736
Impôts et taxes	4.6	(233 158)	(223 923)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(463 841)	(453 064)
Bénéfice opérationnel		**979 021**	**946 519**
Charges d'intérêts	4.8	(128 551)	(140 372)
Autres charges financières	4.8	(20 584)	(129 792)
Produits financiers	4.8	22 919	2 082
Bénéfice avant impôt		**852 805**	**678 437**
Impôt sur les résultats	4.9	(221 824)	(173 705)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	192	181
Bénéfice de l'exercice		**631 172**	**504 913**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		48	41
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		**631 124**	**504 872**

Résultat par action *(en euros)*	4.10	0,82	0,53
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	959 358 743
Résultat dilué par action *(en euros)*		0,82	0,53
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	959 358 743

Etat du résultat global :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Bénéfice de l'exercice	**631 172**	**504 913**
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	1 686	6 729
Effet impôts	(435)	(1 738)
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	***1 251***	***4 991***
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(8 436)	34 311
Recyclage par résultat de la soulte payée en 2023 suite à la résiliation des swaps de couverture mis en place en 2022	(8 509)	
Recyclage par résultat de la soulte payée suite résiliation des swaps de couverture mis en place lors de l'acquisition du groupe Sanef par HIT	15 635	27 919
Recyclage par résultat de la soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	1 157	1 157
Effet impôts	40	(16 373)
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	***(113)***	***47 014***
Total des autres éléments du résultat global	**1 137**	**52 005**
Résultat global de l'exercice	**632 310**	**556 918**
Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	632 262	556 877
Participations ne donnant pas le contrôle	48	41

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Goodwill	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	3 639 038	3 902 725
Immobilisations corporelles	4.13	222 406	192 923
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	463	498
Actifs financiers non courants	4.14	23 107	36 998
Total actifs non courants		**6 705 180**	**6 953 309**
Stocks		5 055	4 994
Clients et autres débiteurs	4.15	241 538	220 211
Actifs financiers courants	4.14	5 139	-8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	476 825	315 944
Total actifs courants		**728 557**	**541 141**
TOTAL DE L'ACTIF		**7 433 737**	**7 494 451**

PASSIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Capital	4.17	769 359	959 359
Primes	4.17		
Réserves consolidées et résultat		372 435	300 240
Capitaux propres part du groupe		**1 141 794**	**1 259 599**
Participations ne donnant pas le contrôle		**274**	**272**
Total capitaux propres		**1 142 068**	**1 259 871**
Provisions non courantes	4.18	366 287	374 939
Engagements sociaux différés	4.19	55 663	39 675
Dettes financières non courantes	4.20	5 300 590	4 782 039
Provision pour impôts différés	4.9	76 430	117 956
Total dettes non courantes		**5 798 970**	**5 314 610**
Provisions courantes	4.18	32 035	31 420
Dettes financières courantes	4.20	95 337	576 085
Fournisseurs et autres créditeurs	4.21	356 707	301 994
Dette d'impôt exigible		8 620	10 472
Total dettes courantes		**492 699**	**919 970**
TOTAL DU PASSIF		**7 433 737**	**7 494 451**

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison- mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2023	**959 359**	**300 241**	**1 259 600**	**272**	**1 259 871**
Résultat net de la période		631 124	631 124	48	631 172
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		1 137	1 137		1 137
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**632 262**	**632 262**	**48**	**632 310**
Autres		(67)	(67)		(67)
Distribution de dividendes	(190 000)	(560 000)	(750 000)	(46)	(750 046)
31 décembre 2023	**769 359**	**372 435**	**1 141 794**	**274**	**1 142 068**

(en milliers d'euros)	**Capital**	**Réserves consolidées et résultat**	**Part attribuable aux propriétaires de la maison- mère**	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total capitaux propres**
1er janvier 2022	**1 040 268**	**362 453**	**1 402 721**	**265**	**1 402 986**
Résultat net de la période		504 872	504 872	41	504 913
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		52 005	52 005		52 005
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		**556 877**	**556 877**	**41**	**556 918**
Autres		2	2	1	3
Distribution de dividendes	(80 909)	(619 091)	(700 000)	(36)	(700 036)
31 décembre 2022	**959 359**	**300 241**	**1 259 600**	**272**	**1 259 871**

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIVITES OPERATIONELLES			
Bénéfice opérationnel		**979 021**	**946 519**
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	488 936	462 611
Reprises des amortissements et provisions	4.7	(16 887)	(29 970)
Plus et moins values de cession		(174)	503
Variation des stocks		(61)	(67)
Variation des clients et autres créances		(21 153)	(8 849)
Variation des fournisseurs et autres dettes (hors fournisseurs d'immobilisations)		37 025	5 430
Impôt payé		(265 600)	(204 711)
		1 201 107	**1 171 467**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Paiement d'immobilisations corporelles	4.13	(61 066)	(56 189)
Paiement d'immobilisations incorporelles	4.12	(134 770)	(168 551)
Dépenses liées à la provision IFRIC12		(42 371)	(46 882)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles		610	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		17 473	
Variation des immobilisations financières		42	51
Dividendes reçus		178	815
		(219 905)	**(270 757)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT		(750 000)	(700 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(46)	(36)
Variation des dépôts et cautionnements		569	324
Remboursement d'emprunts		(500 000)	(1 083 500)
Nouveaux emprunts		500 000	1 000 000
Intérêts payés		(92 299)	(198 467)
Intérêts perçus		21 283	717
Autres charges/ produits financiers		173	21
		(820 321)	**(980 941)**
VARIATION DE TRESORERIE		**160 881**	**(80 231)**
TRESORERIE A L'OUVERTURE		**315 944**	**396 174**
TRESORERIE A LA CLOTURE		**476 825**	**315 944**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

1.1. Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autres titres en direct que ceux de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2. Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2023 inchangé par rapport au 31 décembre 2022.

Les termes des contrats de concession sont fixés pour Sanef le 31 décembre 2031 et pour SAPN le 31 août 2033.

Les conventions de concession et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;

- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;

- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;

- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;

- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Les conventions de concessions et leurs annexes sont modifiées par voie d'avenants.

Le douzième avenant à la convention de concession de SAPN a été approuvé par le décret n°2021-1726 du 21 décembre 2021 publié au Journal Officiel le 22 décembre 2021. Il prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Les 14ème et 13ème avenants aux conventions de concession respectives de Sanef et SAPN ont été approuvés par le décret n°2023-44 du 30 janvier 2023 publié au Journal Officiel le 31 janvier 2023. Ces avenants prévoient la réalisation de divers aménagements pour un montant d'environ 144 millions d'euros (valeur janvier 2020) pour Sanef et d'environ 38 millions d'euros pour SAPN (valeur janvier 2020). Ce plan d'investissements permettra de répondre à des enjeux multiples, tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2022 soit +2,5%, le trafic est contrasté entre les véhicules légers qui se situent à + 3,1% et les poids-lourds à -0,3%.

Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 1 873 millions d'euros soit une évolution de +110 millions d'euros par rapport à fin décembre 2022 et le résultat d'exploitation est en amélioration de 33 millions d'euros comparé à l'année 2022.

Enjeux Environnementaux :

Le Groupe HIT est attentif à limiter les impacts sur l'environnement de ses opérations mais aussi de l'utilisation des autoroutes par ses clients. C'est pourquoi le groupe travaille à comprendre ces impacts (émissions de gaz à effet de serre, impacts sur le cycle de l'eau, sur les nuisances sonores, sur la biodiversité…) et les quantifier d'une façon juste et opérationnelle.
Les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de nos clients sur nos autoroutes représentent le premier enjeu. C'est pourquoi le groupe HIT a fini d'équiper début 2023 l'intégralité de ses aires de service de stations de recharge de véhicules électriques avec des bornes de recharge en grand nombre et de puissances supérieures à 150kW. Cet équipement permet d'espérer atteindre à horizon 2030, une réduction de 25% des émissions de nos clients VL (Véhicules Légers).
Pour accompagner ce projet, le groupe a décidé de passer sa flotte VL progressivement au 100% électrique. Tous les renouvellements de véhicules légers depuis 2022 sont réalisés avec des véhicules 100% électriques.
L'objectif est d'atteindre une flotte 100% électrique en 2026 pour les véhicules de fonction et en 2030 pour l'ensemble de la flotte (VL et VUL).
En parallèle, le groupe finit d'équiper début 2024 l'intégralité de ses sites en bornes de recharge à destination des véhicules de l'entreprise et de ceux de ses salariés.
Le groupe étudie également les différentes pistes de décarbonation pour les poids lourds, notamment au sein du projet ECTN destiné à permettre l'électrification du transport de fret longue distance, mais aussi toutes les pistes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos opérations (augmentation du taux de recyclage des chaussées, pilotage énergétique des bâtiments, remplacement des éclairages dans les tunnels…).

Dans l'établissement de ses états financiers, le groupe a pris en compte les effets des enjeux climatiques applicables. Elle n'a pas identifié d'impact comptable significatif à ce stade.

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.
Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2023 ont été les suivantes :

- Amendement à IAS 1 « Information à fournir sur les principes et méthodes comptables », applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 », applicable au 1er janvier 2023.
- Amendement à IFRS 17 « Norme pour les contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020, applicable au 1er janvier 2023 ;
- Amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable », applicable au 1er janvier 2023,
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction », applicable au 1er janvier 2023.

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous- jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 1er mars 2024 par son Président.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées lorsque le groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- HIT directement ou indirectement dispose de droits lui permettant de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de l'entité ;
- HIT est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- HIT a la capacité d'agir sur ces rendements variables.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les entités sont comptabilisées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage des droits de vote est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, tels que la participation du groupe au conseil d'administration de l'entité, sont à prendre en compte dans l'analyse de l'influence notable.

Les sociétés nouvellement acquises sont comptabilisées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

3.4. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.5. Goodwill

Le goodwill représente la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant par le contrôle, minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent

aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

3.6. Immobilisations incorporelles

3.6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe.
Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.7. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis sur la durée de location IFRS 16 retenue. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, sont enregistrés l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.8. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.8.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle:

- Des titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres ;
- des actifs financiers détenus afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, les prêts et créances sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant des pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou

moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme (inférieurs à 3 mois) à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.8.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.8.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.9. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.10. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement reconnues à leur prix de transaction, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés ou quasi voté à la clôture de l'exercice.
Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.12. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.13. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.14. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.15. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du sous-groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'autres avantages long terme payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classée en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

La réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies résultant de l'évaluation des engagements post-emploi est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe comptabilise en chiffre d'affaires « Construction » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.8). Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires de prestations de service relatif à des contrats long terme réalisé par le groupe est constaté selon la norme IFRS 15 **«** Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.17. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.
Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.
Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars…) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.
Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant/non courant (application différée d'un an, soit au 1er janvier 2024) ;
- Amendement à IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - « Accords de financements fournisseurs ».

L'analyse détaillée de ces normes, interprétations et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du groupe.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Consolidée
Sapn	Concession autoroutière	Consolidée
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Consolidée
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
Sanef 107.7	Radio	Consolidée

Il n'y a pas d'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2023 ***(en milliers d'euros)***	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
Devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 420	72 459
Passifs hors capitaux propres	906	71 577
Capitaux propres	514	881
Chiffre d'affaires	3 080	21 594
Bénéfice (perte) opérationnel	597	1 198
Bénéfice (perte) avant impôt	519	223
Bénéfice (perte) de l'exercice	470	144

2022 *(en milliers d'euros)*	**ROUTALIS**	**LEONORD**
Quote-part de capital détenue	*30,00%*	*35,00%*
Devise	*Euro*	*Euro*
Actifs	1 373	78 958
Passifs hors capitaux propres	900	78 079
Capitaux propres	473	879
Chiffre d'affaires	2 984	20 071
Bénéfice (perte) opérationnel	397	1 303
Bénéfice (perte) avant impôt	404	252
Bénéfice (perte) de l'exercice	429	149

4.1.2. Les titres de participation non consolidés :

(en milliers d'euros)	**Quote-part capital détenue au 31 décembre 2023**	**Valeur comptable nette**	
		31-déc.-23	**31-déc.-22**
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,89	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		**805**	**805**

Les titres de participation comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Péages	1 872 724	1 762 805
Abonnements et prestations télématiques	*31 565*	*29 664*
Redevances des installations commerciales	*41 389*	*40 186*
Services télécom	*8 623*	*7 767*
Prestations d'ingénierie et autres	*21 384*	*21 233*
Chiffre d'affaires hors péages	**102 961**	**98 849**
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	**114 397**	**151 976**
Chiffre d'affaires	**2 090 082**	**2 013 630**

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Maintenance des infrastructures	(11 686)	(10 926)
Entretiens et réparations	(30 157)	(29 938)
Consommations et charges liées aux opérations	(24 934)	(21 895)
Autres achats et charges externes	(47 855)	(47 429)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(114 397)	(151 976)
Achats et charges externes	**(229 029)**	**(262 165)**

4.4. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Rémunération du personnel	(124 485)	(100 063)
Charges sociales	(48 706)	(44 436)
Intéressement	(7 460)	(5 381)
Participation des salariés	(18 875)	(17 838)
Autres charges de personnel	(3 398)	(3 257)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	1 473	(2 720)
Charges de personnel	**(201 450)**	**(173 695)**

4.5. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Remboursement dégâts accidents	8 771	8 234
Subventions d'exploitation	291	190
Autres produits divers	7 657	25 576
Autres produits	**16 718**	**34 000**
Charges diverses	436	503
Dotations nettes aux provisions	(736)	11 232
Autres charges	**(300)**	**11 736**

Les autres produits divers en 2023 incluent les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taxe d'aménagement du territoire	(122 501)	(114 606)
Contribution économique territoriale	(30 055)	(34 901)
Redevance domaniale	(70 553)	(64 782)
Autres impôts et taxes	(10 049)	(9 633)
Impôts et taxes	**(233 158)**	**(223 923)**

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,83 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2023 (7,50 € par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2022).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1er juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(395 450)	(381 744)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(37 824)	(38 784)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(193)	(97)
Total des dotations aux amortissements	**(433 467)**	**(420 625)**
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(30 375)	(32 439)
Dotations aux amortissements et provisions	**(463 841)**	**(453 064)**

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(128 551)	(140 372)
Total des charges d'intérêts	**(128 551)**	**(140 372)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Autres charges financières		
Amortissement des soultes sur annulation de swap	(8 283)	(29 076)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(12 302)	(13 314)
Indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt BNP Dexia		(84 187)
Soulte payée		(3 216)
Total des autres charges financières	**(20 584)**	**(129 792)**

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Produits financiers		
Produits de participation	148	171
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	22 588	1 259
Autres produits financiers	184	652
Total des produits financiers	**22 919**	**2 082**

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en baisse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 3,106% à 2,55 % (proche des OAT). Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en baisse du fait du désendettement du groupe suite au remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA en 2022.

Les autres charges financières comprennent essentiellement en 2022 le paiement de la prime de remboursement de l'emprunt BNP DEXIA, ainsi que la perte de 3 millions d'euros liée à la résiliation d'un swap de HIT mis en place pour figer l'indemnité de remboursement anticipé du prêt BNP-Dexia.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(263 751)	(209 370)
Impôts différés	41 927	35 665
Impôts	**(221 824)**	**(173 705)**

La preuve d'impôt pour les exercices 2023 et 2022 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Résultat net part du groupe	**631 124**	**504 872**
Charge d'impôt	221 824	173 705
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus value cession	192	181
Participations ne donnant pas le contrôle	48	41
Résultat avant impôt	**852 757**	**678 396**
Charge d'impôt théorique 25,83%	(220 267)	(175 230)
Charges non déductibles – différences permanentes	(2 007)	(1 942)
Différence de taux sur impôts différés		2 663
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	450	803
Charge d'impôt effective	**(221 824)**	**(173 705)**

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

	31 décembre 2023		**31 décembre 2022**	
(en milliers d'euros)	**Assiette**	**Impôts**	**Assiette**	**Impôts**
Immobilisations corporelles et incorporelles	(669 909)	173 010	(764 057)	197 314
Provisions pour risques et charges	424 893	(109 755)	393 243	(100 836)
Endettement, instruments dérivés et autres	(51 003)	13 175	(82 846)	21 478
TOTAL	**(296 019)**	**76 430**	**(453 659)**	**117 956**

(en milliers d'euros)	2023	2022 (*)
Actif :		
IFRIC12	123 050	123 738
IFRS16	4 227	3 458
Autres (Instruments financiers)	1 525	(13 317)
Actifs d'impôts différés	**128 802**	**113 879**

(*) Retraitement IFRS16 sur 2022 pour tenir compte de l'amendement IAS12

Passif :		
IFRS16	3 897	3 203
Amortissements de caducité sur immobilisations renouvelables	25 740	25 942
Amortissements PPA Concessions	171 919	192 793
Endettement et autres différences nettes	3 675	9 898
Passifs d'impôts différés	**205 232**	**231 835**

Impôts différés nets	**(76 430)**	**(117 956)**

Comme au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2023.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Goodwill

Le goodwill est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022.

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros), est de 3 964 millions d'euros.

Le test de dépréciation réalisé en 2023 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 4% des flux annuels de trésorerie ne conduiraient pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	129 905	20 372		(183)	150 093
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 067 132	114 398		(2 830)	12 178 701
TOTAL	**12 200 881**	**134 770**		**(3 012)**	**12 332 637**

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	113 042	16 575	(45)	333	129 905
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 915 968	151 976		(812)	12 067 132
TOTAL	**12 032 853**	**168 551**	**(45)**	**(479)**	**12 200 881**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	(94 641)	(5 121)	()		(99 763)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(8 199 670)	(390 328)		5	(8 589 993)
TOTAL	**(8 298 156)**	**(395 449)**	**()**	**5**	**(8 693 600)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises sur cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	(89 413)	(5 273)	45		(94 641)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(7 823 198)	(376 471)			(8 199 670)
TOTAL	**(7 916 456)**	**(381 744)**	**45**		**(8 298 156)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2023**	**Au 31 décembre 2023**
Logiciels acquis	35 264	50 330
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 867 463	3 588 708
TOTAL	**3 902 725**	**3 639 038**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Logiciels acquis	23 629	35 264
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 092 771	3 867 463
TOTAL	**4 116 398**	**3 902 725**

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 38 657 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et à 76 285 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	910 945	65 509	(20 666)	6 206	961 994
Immobilisations des autres sociétés	1 186	269	(148)		1 307
TOTAL	**912 131**	**65 778**	**(20 814)**	**6 206**	**963 301**

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	876 018	56 189	(22 618)	1 356	910 945
Immobilisations des autres sociétés	1 186				1 186
TOTAL	**877 204**	**56 189**	**(22 618)**	**1 356**	**912 131**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(719 209)	(37 825)	16 191	1 061	(739 781)
Immobilisations des autres sociétés		(193)	148	(1 069)	(1 114)
TOTAL	**(719 209)**	**(38 018)**	**16 339**	**(9)**	**(740 895)**

Amortissements *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Dotations**	**Reprises**	**Variations de périmètres et autres**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(693 125)	(38 881)	13 769	(972)	(719 209)
Immobilisations des autres sociétés	(972)			972	
TOTAL	**(694 097)**	**(38 881)**	**13 769**		**(719 209)**

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	**Au 1er janvier 2023**	**Au 31 décembre 2023**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	191 736	222 213
Immobilisations des autres sociétés	1 186	193
TOTAL	**192 923**	**222 406**

Valeurs nettes *(en milliers d'euros)*	**Au 1er janvier 2022**	**Au 31 décembre 2022**
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	182 893	191 736
Immobilisations des autres sociétés	214	1 186
TOTAL	**183 107**	**192 923**

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	608			608
Prêts	529			529
Dépôts et cautionnements	545			545
Autres actifs financiers	20 619			20 619
Total des actifs financiers non courants	**22 302**		**805**	**23 107**

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022, en valeur comptable**			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	650			650
Prêts	798			798
Dépôts et cautionnements	437			437
Instruments financiers dérivés		34 311		34 311
Autres actifs financiers	-3			(3)
Total des actifs financiers non courants	**1 882**	**34 311**	**805**	**36 998**

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières	5 175		-36	5 139
Total des actifs financiers courants	**5 175**		**-36**	**5 139**

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			-8	-8
Total des actifs financiers courants			**-8**	**-8**

Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et prévoit un recyclage d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

En avril 2022, HIT a mis en place des instruments de couverture de taux à départ différé pour couvrir des émissions futures (cf note 4.23). Ces swaps ont été résiliés en janvier 2023. Le débouclage de ces swaps a conduit à constater une soulte à recevoir de 25,875 millions constatés en plus des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat a commencé et va s'étaler jusqu'en 2027.

4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 367 milliers d'euros au 31 décembre 2023, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Les créances rattachées à des participations se situent à 608 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (650 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et concernent la société Leonord.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Avances et acomptes versés sur commandes	315	303
Clients et comptes rattachés : péages	123 203	116 631
Clients et comptes rattachés autres activités	9 855	11 889
Clients douteux	3 456	4 611
Clients, factures à émettre	37 469	45 059
Autres créances diverses	7 675	7 941
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(5 172)
Total clients et autres créances d'exploitation	**178 688**	**181 261**
Autres créances non financières	62 850	38 966
Total clients et autres créances	**241 538**	**220 211**

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Les créances fiscales et autres regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées (Clients abonnés TIS) ainsi que leur dépréciation éventuelle.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Créances clients facturées	144 504	141 375
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(5 172)
Créances clients nettes	**141 219**	**136 203**

Au 31 décembre 2023, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**Au 31décembre 2023**	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	144 504	140 954	881	119	2 549
Provision pour dépréciation des créances clients	(3 285)	(805)	(611)		(1 869)

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat. La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Equivalents de trésorerie : certificats de dépôt	301 343	149 000
Disponibilités	175 482	166 943
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**476 825**	**315 944**

4.17. Capital et primes d'émission

Par décision de l'Associé unique du 14 novembre 2023, le capital social a été réduit d'un montant de 190.000 milliers d'euros ainsi qu'une réduction de réserve légale d'un montant de 19.000 milliers d'euros par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 959.358.743 au 31 décembre 2022 a été échangé par 769.358.743 actions nouvelles au 31 décembre 2023 d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2023 :

Non courant	**Au 1er janvier 2023**	**Dotations**	**Reprises**		**Variation résultant de l'actualisation**	**Variation de périmètre et autres**	**Au 31 décembre 2023**
			Utilisation de l'exercice	**Reprise sans utilisation**			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
TOTAL	**374 939**	**30 375**	**(52 795)**		**10 577**	**3 191**	**366 287**

Courant	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	**31 420**	**7 078**	**(6 463)**				**32 035**

TOTAL	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	**406 359**	**37 453**	**(59 258)**		**10 577**	**3 191**	**398 322**

Au 31 décembre 2022 :

Non courant	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
TOTAL	**386 730**	**32 439**	**(57 536)**		**12 429**	**877**	**374 939**

Courant	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**42 631**	**8 105**	**(19 316)**				**31 420**

TOTAL	Au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2022
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	386 730	32 439	(57 536)		12 429	877	374 939
Litiges	14 433	1 247	(12 487)				3 194
Autres	28 197	6 857	(6 829)				28 226
TOTAL	**429 361**	**40 543**	**(76 852)**		**12 429**	**877**	**406 359**

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Régimes post-emploi à prestations définies	25 949	29 871
Autres avantages	29 714	9 804
Total	**55 663**	**39 675**

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagement et droits	25 949	29 871
Total	**25 949**	**29 871**

	31/12/2023	**31/12/2022**
Taux d'actualisation	4%	3.75%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**			
	Taux d'actualisation		**Taux de progression des salaires**	
	Hausse de 50 bp : 4,5%	Baisse de 50 bp : 3,5%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	**24 843**	**27 151**	**23 976**	**21 815**

En ce qui concerne le régime des indemnités de fin de carrière, le Groupe HIT a pris en compte les impacts des modifications de régime concernant la réforme des retraites en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023.

Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein. Cette réforme a conduit à diminuer la valeur de l'engagement.

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement retraites (indemnités de fin de carrière) et mutuelle des retraités de la société Sapn (prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies	IFC		Mutuelle		**TOTAL**	
(en milliers d'euros)	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**	**31-déc.-23**	**31-déc.-22**
Engagements et droits en début de période	26 597	31 442	3 274	4 507	**29 871**	**35 948**
Reprise sans utilisation *	(3 614)				**(3 614)**	
Coût des services	2 102	2 573	217	277	**2 319**	**2 850**
Charge d'intérêts financiers	973	308	123	45	**1 096**	**353**
Pertes (gains) actuariels	(1 326)	(5 333)	(359)	(1 396)	**(1 686)**	**(6 729)**
Prestations payées	(1 878)	(2 392)	(159)	(159)	**(2 038)**	**(2 552)**
Mouvement de périmètre						
Engagements et droits en fin de période	**22 854**	**26 597**	**3 094**	**3 274**	**25 949**	**29 871**

(*) Impact de la réforme des retraites

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post- emploi au cours de l'exercice 2023 est de 1 686 milliers d'euros (6 729 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2022).

Les gains actuariels de 1 686 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2023**	**2022**
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	**(1 686)**	**(6 729)**
Provenant d'écarts d'hypothèses financières	(1 959)	(7 769)
Provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
Provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	273	1 040

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**			**Au 31 décembre 2022**		
	Médailles	Provisions	**TOTAL**	Médailles	Provisions	**TOTAL**
Au 1er janvier	748	9 056	**9 804**	871	12 774	**13 644**
Entrée de périmètre			**0**			**0**
Dotation		26 748	**26 748**		8 740	**8 740**
Utilisation	(162)	(6 683)	**(6 845)**	(157)	(12 458)	**(12 615)**
Reprise sans utilisation	5		**5**			**0**
Pertes et gains actuariels	2		**2**	34		**34**
Fin de période	**593**	**29 121**	**29 714**	**748**	**9 056**	**9 804**

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 287 458			5 287 459	5 066 572
Location - Dettes Financières (*)	16 355			16 355	16 355
Dépôts et cautionnements reçus	22 464			22 464	22 464
Intérêts courus et non échus	69 649			69 649	69 649
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 395 926**	**0**	**0**	**5 395 927**	**5 175 041**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	149 819			149 819	149 819
Total dettes financières selon IFRS9	**5 545 745**	**0**	**0**	**5 545 746**	**5 324 860**

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2022**				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	**Valeur nette comptable à la clôture**	**Juste valeur à la clôture**
Emprunts courants et non courants	5 270 885			5 270 885	4 705 896
Location - Dettes Financières (*)	13 538			13 538	13 538
Dépôts et cautionnements reçus	21 895			21 895	21 895
Intérêts courus et non échus	51 805			51 805	51 805
Total dettes financières hors fournisseurs	**5 358 124**	**0**	**0**	**5 358 124**	**4 793 134**
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	134 396			134 396	134 396
Total dettes financières selon IFRS 9	**5 492 520**	**0**	**0**	**5 492 520**	**4 927 531**

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable. En janvier 2023, HIT a réalisé une émission obligataire de 500 millions d'euros avec une maturité à 2030 et dont le coupon s'élève à 4,25% et a remboursé une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance de mars 2023.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2023**	**31 décembre 2022**
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 327	4 450
Fournisseurs	39 543	41 470
Dettes sur immobilisations	105 949	88 477
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	***149 819***	***134 396***
Dettes fiscales et sociales	196 909	158 099
Produits constatés d'avance	9 979	9 498
Total dettes non financières	***206 888***	***167 597***
Total dettes fournisseurs et autres dettes	**356 707**	**301 994**

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2023 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150, inchangée par rapport à fin 2022.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2023 est de 908 milliers d'euros (908 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Cautions et garanties reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 33 212 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (53 036 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditives qui collectent le péage pour le compte de Sanef et de SAPN s'élèvent à 10 164 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Autres engagements :

Au 31 décembre 2023 le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 500 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle- ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	**Au 31 décembre 2023**	**Au 31 décembre 2022**
Taux fixe ou révisable	5 288 114	5 273 495
Taux variable	-656	-2 610
Total	**5 287 458**	**5 270 885**

Les swaps souscrits en 2022 ont été résiliés au cours du premier semestre 2023.

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

31-déc.-2023		
Juste valeur à l'ouverture	**12 188**	
Variation de juste valeur	(8 436)	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Gain recyclé en résultat sur swaps résiliés sur l'exercice	(8 509)	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	16 792	cf. note 4.14 - Instruments dérivés
Total	**12 034**	
31-déc.-2022		
Variation de juste valeur	34 311	
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	(22 123)	
Total	**12 188**	

Le solde des gains/pertes à recycler en résultat avant effet d'impôts est de 12 034 milliers d'Euros au 31/12/2023.

Le fait que la dette financière du groupe HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	**Note**	**31-déc.-2023**	**31-déc.-2022**
Créances rattachées à des participations	4.14	608	650
Prêts	4.14	529	798
Dépôts et cautionnements	4.14	545	437
Créances clients et autres créances financières	4.15	178 688	181 261
Actifs financiers courants	4.14	5 139	-8
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	476 825	315 944
	Total	**662 334**	**499 082**

Au 31 décembre 2023, les créances clients et autres créances représentent 179 millions d'euros d'actifs (181 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2022) et la trésorerie se situe à environ 477 millions d'euros (316 millions d'euros au 31 décembre 2022) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit.

Au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

Suite au remboursement anticipé des dettes BNP Dexia et BEI, la dette financière du groupe n'est plus soumise à covenant.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2024	-201					-201		**-201**
2025		632 590				632 590		**632 590**
2026			597 500			597 500		**597 500**
2027				1 092 057		1 092 057		**1 092 057**
2028					890 105	890 105		**890 105**
2029							593 077	**593 077**
2030							493 443	**493 443**
2031							988 888	**988 888**
31 décembre 2023	-201	632 590	597 500	1 092 057	890 105	3 212 051	593 077	**5 287 458**
31 décembre 2022	499 713	-468	617 846	596 419		1 713 510	3 557 375	**5 270 885**

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts financiers	**4.20**	5 287	5 867	80	24	751	2 815	2 197
Avances de l'Etat et collectivités	**4.20**	0	0	0				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	**4.20**	22	22	22				
Dettes fournisseurs	**4.21**	150	150	150				
Autres dettes courantes	**4.21**	0	0	0				
		Total des flux	**6 039**	**253**	**24**	**751**	**2 815**	**2 197**

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2023 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	31-déc.-2023
Rémunérations	3
Charges sociales patronales	1,5
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions	

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,5 millions d'euros en 2023.
Au cours de l'exercice 2023 un montant de 220 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.
Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef 107.7) et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis et Leonord).
Les principaux produits et services des autres activités concernent l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon.
Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.
Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés. Les principaux indicateurs par activité en 2023 sont les suivants :

31 décembre 2023, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres	**Total groupe HIT**
Chiffre d'affaires	**2 077,2**		**12,9**	**2 090,1**
dont chiffre d'affaires construction	*114,4*			*114,4*
EBITDA	**1 442,4**	**(0,8)**	**1,2**	**1 442,9**
Amortissements d'actifs corporels	(37,8)		(0,2)	(38,0)
Amortissements d'actifs incorporels	(314,6)	(80,8)		(395,5)
Dotations nettes aux provisions	(30,4)			(30,4)
Bénéfice opérationnel	**1 059,6**	**(81,6)**	**1,0**	**979,0**
Produits d'intérêts	8,7	14,2	-	22,9
Charges d'intérêts	(42,6)	(106,3)	(0,2)	(149,1)
Bénéfice avant impôts	**1 025,7**	**(173,7)**	**0,8**	**852,8**
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0,2	0,2
Charge d'impôt sur le résultat	(245,7)	24,0	(0,2)	(221,8)
Résultat net	**780,0**	**(149,7)**	**0,8**	**631,2**
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	179,9		20,6	200,5
Total des Actifs	**2 712,3**	**4 708,6**	**12,9**	**7 433,7**

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets KPMG et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2023.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 299 milliers d'euros en 2023, dont 55 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort.

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture annuelle.